

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante **SMAP TT – 1 Place de la Mairie 76760 Bourdainville**

Montant des droits d'engagement : **495 €** équipage hors ASA 1317 **475 €** Pour un équipage dont au moins un des membres est licencié ASA 1317 **A l'ordre de SMAP TT**

Heures de convocation aux vérifications techniques seront disponibles sur le site de l'organisation : <https://sites.google.com/view/rallye-tt-cidres-et-pommiers/>

EQUIPAGE	CONCURRENT (Si différent pilote)	PILOTE	COPILOTE (Si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	VEHICULE ENGAGÉ		
NOM :				Constructeur :		
PRÉNOM :				Dénomination :		
ADRESSE :				Année construction :		
CODE POSTAL :				N° passeport technique :		
VILLE :				Date passeport :		
DATE NAISSANCE :				N° Châssis :		
LIEU NAISSANCE :				Moteur (marque) :		
N° PORTABLE :				N° moteur :		
MAIL :				Cylindrée exacte :		
N° PERMIS :				Roues motrices	Quatre	Deux
DÉLIVRÉ LE :				CARBURANT : L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve à l'aide du document ci-joint.		
PRÉFECTURE :						
N° LICENCE :						
TYPE LICENCE :						
CODE ASA ET ASA :				GROUPE	CLASSE	
SIGNATURES :				CHOIX JOUR VERIFICATION TECHNIQUES	VENDREDI	SAMEDI

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

RESERVE AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS

NUMERO	DATE ENGAGEMENT	REGLEMENT	NOM CONTROLEUR + SIGNATURE

RESERVE AUX CONTROLES TECHNIQUES

GROUPE	CLASSE	NOM CONTROLEUR + SIGNATURE	OK

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFOS EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDÉE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES).

TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.